

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 7 mars 1842.

DISCOURS

C.D. 9.03.05

PRONONCÉ par M. le Marquis DE BRÉZÉ, à l'oc-
 casion du décès de M. le Maréchal Duc DE
 BELLUNE.

MESSIEURS,

En acceptant l'honneur de prononcer devant
 cette Chambre l'éloge de M. le Maréchal duc de
 Bellune, je ne me suis pas dissimulé les difficultés
 d'une si noble tâche.

En effet, était-ce au militaire ignoré dans les
 grandes armées de l'Empire, à risquer à cette
 tribune l'esquisse d'une des plus belles gloires de
 cette époque?

Étranger aux splendeurs de l'ère impériale,
 était-ce à moi que devait être accordée la faveur
 de payer à la mémoire de M. le duc de Bellune le
 tribut d'un solennel et dernier hommage, dans
 une assemblée qui renferme dans son sein tant de
 guerriers, illustres émules de sa valeur?

Enfin, était-ce à celui qui depuis douze ans a cru de son devoir de venir avec constance vous apporter le témoignage complet de ses convictions, qu'il appartenait de louer ici l'homme qui, également pénétré des mêmes convictions, a cru toutefois qu'il faisait bien en s'abstenant de paraître dans cette enceinte, où il était assuré cependant d'être écouté et respecté comme il méritait de l'être?

A la vue de tant de difficultés, j'aurais dû m'arrêter peut-être....

Mais vous dirai-je, Messieurs, les sentiments qui sont venus surmonter les craintes bien naturelles que j'avais éprouvées d'abord? — Oui, je vous les dirai, car vous m'avez laissé prendre l'heureuse habitude de penser tout haut devant vous, car vous m'avez toujours fait la grâce de m'écouter avec indulgence.

Jeune soldat dans les vieilles légions qui, aux dernières années de l'Empire, avaient pied à pied défendu le sol sacré de la France contre l'invasion de l'étranger, j'ai osé croire qu'il ne me méssierait peut-être pas de les glorifier aujourd'hui dans la personne de M. le duc de Bellune, pour rappeler que, tous et toujours, nous serions prêts à les imiter au jour du besoin.

Sorti par la volonté de la Providence des rangs d'une classe jadis privilégiée, j'ai cru qu'il me méssierait peut-être d'honorer publiquement, comme je le faisais depuis longtemps dans le silence d'une respectueuse affection, le grand capitaine qui, sorti des rangs populaires, s'est élevé par son seul

mérite personnel aux plus hautes dignités de l'État, laissant à sa famille un nom désormais émule des plus grands noms de notre histoire.

J'ai cru enfin que membre de cette assemblée, et malgré mon insuffisance, il était de mon devoir, lorsque la famille de M. le duc de Bellune me le demandait (1) comme l'accomplissement d'un désir témoigné par lui dans ses derniers jours, il était, dis-je, de mon devoir de vous présenter l'image même affaiblie de M. le Maréchal Victor, de vous apporter son éloge, de vous y associer en quelque sorte, afin qu'aucun honneur ne manquât à sa mémoire.

Messieurs, si l'admiration, le respect des contemporains et de la postérité entourent l'homme qui par la seule puissance de son intelligence et de son courage, arrivé au premier rang de la hiérarchie sociale, a su y conserver intact et pur l'éclat dont il avait brillé pendant le cours de son élévation, celui-là, toutefois, voit chaque jour sa route semée d'écueils, de pièges tendus par ses envieux et ses rivaux.

Il faut qu'il lutte incessamment contre l'adulation des flatteurs qui ne manque jamais, même à la vertu heureuse;

(1) La famille de M. le Maréchal, aussitôt après son décès, a confié à M. le marquis de Dreux-Brézé l'honorable mission de faire à la Chambre des Pairs l'éloge du duc de Bellune, et a demandé en même temps, qu'en conformité des intentions de l'illustre Maréchal, aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe.

Il faut qu'il soit toujours juste, bon, loyal envers ses inférieurs, ses égaux, ses amis, ses ennemis mêmes ;

Il faut qu'il combatte en lui les mouvements d'un naturel orgueil, les tentatives d'une ambition même légitime ;

Il faut qu'il sache résister à la fois aux vertiges du pouvoir qu'il exerce, et aux séductions du pouvoir qu'on veut exercer sur lui ;

Il faut, pour qu'il soit tout ce qu'un homme peut être, qu'arrivé au faite de la fortune, du commandement et des honneurs, il trouve en lui cette plénitude de force, de droiture, de raison qui le retienne sur la pente trop glissante des enivrements de la puissance ;

Qu'au mérite qui lui a valu les dignités dont il est revêtu, il joigne le mérite plus rare, et peut-être plus difficile, de conserver, après son élévation, la simplicité et la modestie qui sont l'apanage de la supériorité.

Messieurs, la France moderne a possédé un tel homme.

C'est Claude-Victor Perrin, né dans les Vosges en 1764, simple soldat à dix-sept ans, mort en 1841, duc de Bellune, Maréchal et Pair de France.

Et cette période de soixante années, comment fut-elle remplie ?

Il n'est aucun fait militaire de cette époque, si féconde en grands faits militaires, où le nom, le sang, la gloire de M. le duc de Bellune ne se soient trouvés mêlés.

C'est lui qui, par une combinaison habile et une attaque hardie, détermine le succès du siège de Toulon dirigé par le chef de bataillon Buonaparte.

C'est lui qui commande et mène glorieusement à fin le siège de Roses et de la Trinité !

C'est à Cézéa, qu'à la tête de 400 grenadiers, il mérite que l'ordre du jour, signé par Buonaparte, contienne ces mots : « *L'armée n'a dû son salut qu'au sang-froid et à l'intrépidité du général Victor.* »

La retraite d'Alexandrie, qui s'opère sous ses ordres, est mise au rang des plus belles manœuvres de la guerre.

A Montebello, le général Lannes lui dit « *Mon ami, je vous dois ma gloire.* »

A Marengo, *Brave parmi les braves*, il reçoit un sabre d'honneur. Sans lui le succès d'Iéna n'était ni si éclatant, ni si complet.

C'est lui qui prend Stettin et Spandaw.

C'est lui qui décide le triomphe de la mémorable bataille de Friedland, où il reçoit le bâton de maréchal.

Lorsqu'il a vaincu à Espinosa, à Sommo-Siera, à Medellin, à la Siera-Morena, il entre le premier à Madrid et dans l'Andalousie, après avoir ainsi effacé les revers de l'armée qui avait tenté d'y pénétrer avant lui.

Le passage de la Bérésina est possible et glorieux, parce que le duc de Bellune arrête pendant trois jours l'armée russe qui se précipitait sur nos débris.

A Dresde, 15,000 Autrichiens tombent prisonniers entre ses mains.

Lorsque tout périt à Leipsick, lui, il ramène son corps d'armée, qui n'a pas couru moins de périls, qui n'a pas remporté moins de gloire.

Et dans la campagne de France, Saint-Dizier, Brienne, Montereau, qui fut témoin de la mort glorieuse du général Chataux, son gendre, Craonne enfin, où il commande la garde impériale, montrent que sur la tête de M. le duc de Bellune les lauriers ne vieillissent jamais, et que s'il ne peut conjurer les revers de l'Empire, il sait encore en tirer des triomphes.

Ai-je donc tout dit? ai-je donc célébré tous les lieux où il se rendit célèbre? Non, Messieurs; mais vous ne pouvez attendre de moi que je rappelle toutes les actions, les sièges qui remplissent si glorieusement la vie de M. le duc de Bellune.

La seule énumération de tant de faits éclatants serait bien longue, quoique toujours pleine d'intérêt; mais elle pourrait être superflue pour vous, Messieurs, qui, de près ou de loin, avez suivi toutes les phases de cette grande et guerrière existence. Je l'aurais essayé cependant si je n'avais été précédé dans cette partie de l'éloge de M. le duc de Bellune par d'autres qui ont fait remarquer, avec un talent et un bonheur que je leur envie, combien chez le Maréchal Victor la science de la guerre avait été unie à la plus brillante bravoure. Ils ont retracé l'histoire détaillée de ses nombreuses campagnes; ils ont loué en toute connaissance de cause l'art et l'habileté de ses plans, de ses dispositions, de

ses manœuvres; la résolution calculée et hardie de ses attaques, la rapidité de son coup d'œil militaire, l'ardeur réfléchie de ses poursuites, les combinaisons savantes et courageuses de ses retraites, son amour pour les soldats, sa générosité envers les prisonniers, toutes ces qualités enfin qui constituent le génie de la guerre que M. le duc de Bellune possédait à un si haut degré. Je suis donc dispensé de renouveler devant vous, Messieurs, la narration de tant de faits mémorables; elle se trouve déjà partout, et il y a peu de mois encore, quand la mort est venue enlever le Maréchal de cette terre qu'il avait si longtemps illustrée, tous les organes de la voix publique (1), grâces leur en soient rendues! ont reproduit, avec plus ou moins d'étendue, mais tous avec des louanges assurément sincères, les combats, les victoires, les vertus de l'homme dont je viens essayer de vous entretenir encore.

N'avez-vous pas été frappés, Messieurs, de cette unanimité des éloges qui ont entouré la tombe de M. le duc de Bellune? D'où vient ce concert général qui a salué les derniers moments de celui qui semblait ne pas savoir qu'en cherchant à se faire oublier, qu'en se tenant à l'écart de tout le bruit qui se faisait autour de lui, il n'en acquerrait encore que plus d'éclat et plus d'estime? d'où

(1) Voir *la Sentinelle de l'armée, la Gazette de France, le National, la Quotidienne, le Journal des Débats, la France, le Courrier français, l'Écho français, le Constitutionnel, le Siècle, le Temps, le journal du Commerce, la Presse.*

vient cela, Messieurs? de ce que, si j'ose le dire, plus que chez tout autre, dominait chez le Maréchal Victor le sentiment du devoir fortifié de la fidélité qu'il apportait à remplir ce devoir.

Il ne séparait jamais l'un et l'autre. La justesse naturelle de son discernement lui faisait apercevoir avec clarté ce qu'on attendait de lui, ce qu'il pouvait attendre de lui-même, et il marchait vers ce but en suivant la ligne la plus directe. La constance était l'inséparable compagne de la voie dans laquelle il était entré. Pour lui la droiture était le moyen ou plutôt l'effet naturel de toute résolution.

De ce trait principal et dominant qui attire les âmes généreuses et soumet les esprits les plus prévenus, vient, il faut le croire, cette unanimité d'éloges qui, sans réserve et sans résistance, a entouré la tombe de M. le duc de Bellune.

Vraiment on a plaisir à contempler une si belle vie !....

La malveillance des hommes, les injustices des partis, sont obligés de se taire devant elle, parce que, si, dans les temps d'agitations politiques, la gloire et la célébrité doivent être soigneusement distinguées l'une de l'autre, on peut dire ici que la célébrité du Maréchal fut pure comme sa gloire.

En effet, toute l'harmonie de cette belle existence est due à la rectitude du bon sens, à la plénitude du sentiment des devoirs, à cette haute et forte intelligence du bien et du juste dont M. le duc de Bellune était si heureusement doué: en voudrait-on d'autres preuves?

Q'on se rappelle la lettre qu'il eut le courage

d'écrire à l'auteur de cet acte funeste qui fut plus qu'une faute, car il fut un crime : « *Quand bien même le duc d'Enghien serait coupable, son jugement vous portera malheur!...* »

Et plus tard, lorsque consulté par l'Empereur sur une circonstance où il s'agissait d'ôter ou de donner des trônes, n'est-ce pas le duc de Bellune qui lui répondit par ces prophétiques paroles : « *Tâchez d'abord de demeurer roi, vous, et pour cela ne faites de rois que le moins possible!* »

Puis, ce qui chez le Maréchal Victor relevait encore tant de nobles qualités, c'est la simplicité modeste avec laquelle il évitait toujours de parler de lui, de ses travaux, de ses succès. N'est-ce pas en effet à lui qu'on attribue cette réponse qui caractérise bien à la fois et l'homme qui la fit et le sentiment de solidarité glorieuse qui animait toutes les armées de l'Empire?

On pressait le duc de Bellune de donner quelques détails sur une bataille où, selon son usage, il s'était distingué comme général et comme soldat : « Demandez au bulletin de la grande armée, » répondit-il ; c'est lui que l'Empereur a chargé « d'avoir de la mémoire pour tout le monde. »

Ce sont ces détails et cet ensemble harmonieux de bonnes, de belles et de nobles actions, dégagés partout et toujours de ce qui pourrait les affaiblir et les dénaturer dans l'opinion publique, qui assurent au duc de Bellune une part si complète à l'admiration et au respect unanimes du présent et de l'avenir.

Il n'est pas une des faces de sa longue et illustre

vie qui ne présente le même aspect et n'inspire les mêmes réflexions, car ce n'est pas seulement dans la carrière militaire qu'il se distingua, à une époque où cette carrière lui offrait tant de rivaux célèbres; il lui était encore réservé de montrer que dans d'autres positions plus difficiles, l'homme de bien, de courage, de droiture devait et pouvait toujours être lui-même.

Il serait surabondant de rappeler ici que la plupart des insignes du mérite et de l'honneur institués par les Souverains de l'Europe ont brillé sur la poitrine du Maréchal Victor(1); mais les plus hautes fonctions, celles qui touchent aux plus grands intérêts des nations, ont été confiées au duc de Bellune, et il convient de l'y contempler également.

Sous l'Empire, ambassadeur en Danemarck, gouverneur en Prusse et en Espagne; sous la Restauration, major-général de la garde royale et Ministre de la guerre, il nous est donné de le considérer comme administrateur et comme homme d'État.

Afin de concilier à la France et à son naissant empire le suffrage nécessaire des nations étrangères, Napoléon, en 1805, cherchait parmi les hommes d'élite dont il était entouré ceux qui pouvaient le mieux représenter l'honneur militaire et civil de notre pays; le duc de Bellune ne pou-

(1) Chevalier des ordres du Roi, grand-croix de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, de Charles III d'Espagne, du Christ de Portugal, commandeur de la Couronne de fer, etc., etc.

vait être oublié; aussi fut-il choisi et envoyé en qualité de Ministre plénipotentiaire à la cour de Danemarck. Dans ces nouveaux devoirs d'une espèce si différente, le duc de Bellune soutint avec autant de dignité que d'habileté les intérêts de la patrie et le rang de son représentant. La droiture de sa conduite aussi bien que la netteté de sa parole cimentèrent fortement les liens qui laissèrent le Danemarck toujours attaché à la politique de la France, même dans ses revers.

L'Empereur, appréciant les services que le Maréchal Victor pouvait lui rendre dans cette nouvelle carrière, lui confia après les journées d'Iéna et de Friedland, auxquelles il avait pris une part glorieuse, le gouvernement de Berlin, dont la ville et les environs constituaient presque tout le royaume de Prusse, après le traité de Tilsitt. Terrible et inutile abus de la victoire que nous devons, huit ans plus tard, payer bien chèrement!

Avec quel soin M. le duc de Bellune n'adoucit-il pas alors toutes les douleurs du vaincu et évitait-il de blesser les susceptibilités nationales! Avec quel calme il sut établir et conserver l'ordre au milieu d'une population nombreuse et guerrière, si écrasée, si humiliée, qu'il fallait et défendre de son propre désespoir, et protéger dans ses rapports journaliers, et soulager dans toutes les charges qui lui étaient infligées!

Si les taxes de guerre étaient levées avec l'exactitude ordonnée, avec quelle égale exactitude furent-elles intégralement versées dans le trésor impérial! Aussi les désordres et les malheurs habi-

tuels à toute occupation étrangère furent épargnés aux habitants de Berlin qui, accompagnés de leurs magistrats, vinrent saluer de leurs hommages reconnaissants l'administrateur, le justicier, le protecteur qui leur avait fait oublier qu'il était le vainqueur de Stettin et de Spandaw.

Si le Maréchal Victor s'éloignait de ce royaume à la conquête duquel il avait brillamment contribué; s'il quittait ces provinces qu'il avait si sagement gouvernées, c'était pour aller recueillir des succès tout semblables à l'autre extrémité de l'Europe.

L'Empereur l'envoyait dans la Péninsule espagnole.

Là, avec le corps d'armée qui, sous ses ordres, venait de déchirer la capitulation de Baylen, et dont chaque soldat, en commémoration de cette victoire, portait sur la poitrine une médaille accordée « *aux vainqueurs des vainqueurs* », M. le duc de Bellune occupa la fertile Andalousie, si riche et si imposante, qu'à l'aspect du Guadalquivir et frappé de sa beauté « *l'armée française lui présenta les armes.* »

A peine le Maréchal est-il maître de cette province, que Napoléon lui en confie la dictature civile et militaire (1). Cette seconde épreuve ne fut

(1) M. le marquis de Brézé accueille l'observation de M. le général comte Heudelet tendant à établir que M. le Maréchal duc de Bellune n'a, dans cette circonstance, rempli que le commandement en second, M. le Maréchal duc de Dalmatie étant chargé du commandement en chef.

pas moins favorable au duc de Bellune que la première.

En Espagne, comme en Prusse, la modération de la victoire, le désintéressement personnel, le respect des propriétés publiques et privées, l'équité de toutes ses mesures le firent respecter, et l'on pourrait presque dire aimer, de ceux-là même qui auraient été naturellement excusables de le considérer comme un ennemi.

C'est ainsi, Messieurs, que le Maréchal Victor préludait aux plus hautes charges que sa prédestination fortunée lui réservait dans son pays et dans un avenir alors prochain, comme pour mettre sous un jour plus brillant encore cette droiture, cette probité, cette modestie, ces qualités élevées du grand administrateur, du véritable homme d'État, dont nous allons vous donner de nouveaux et nobles témoignages.

Je franchis à dessein les campagnes et les événements de 1812 à 1815, auxquels le nom de M. le duc de Bellune se trouve toujours glorieusement attaché, et qui eurent pour résultat, l'abdication d'abord, puis la perte définitive du pouvoir impérial et le rétablissement de la légitimité.

Aucun de vous n'ignore que le Maréchal Victor resta l'un des derniers auprès de l'Empereur malheureux; mais aussi que, dégagé par Napoléon de ses anciens serments, et engagé par sa foi nouvelle, il fut un des premiers à suivre dans son malheur le Roi de France, que les besoins de la patrie, le vœu du Sénat, du Corps législatif et le

cri du peuple, plus impérieux encore, avaient ramené sur le trône en 1814.

Rentré en France en 1815 avec le Roi Louis XVIII, M. le duc de Bellune fut élevé à l'une des premières charges militaires, celle de major-général de la garde royale, qu'il créa rapidement, et dans les rangs de laquelle il fit profondément pénétrer les sentiments d'ordre et de dévouement dont il était animé lui-même.

Enfin la Providence parut vouloir mettre la dernière main à la fortune de celui qui s'était toujours montré si docile à ses leçons, si fidèle à ses lois: M. le duc de Bellune entra en 1821 au Conseil du Roi, comme Ministre de la guerre.

Ici, Messieurs, et arrivé au dernier échelon de la fortune de M. le duc de Bellune, permettez-moi de résumer rapidement ce que j'ai déjà dit de la carrière de cet homme, qui offre le modèle accompli de tous les succès obtenus, non par l'ambition qui sacrifie tout à ses desseins, non par cette longue et complaisante obéissance qui demande toujours et obtient trop souvent le prix de la servilité; mais par la seule force, par la seule et constante pratique de tous ses devoirs, par les seuls faits d'un cœur honnête, d'une intelligence droite, d'une probité complète, d'une fidélité entière, d'une valeur modeste.

Sorti de la révolution populaire, il ne sacrifie ni aux principes désorganisateur, ni aux actes sanglants, ni aux discordes civiles qui ont précédé, accompagné, suivi cette terrible époque.... Et cependant sa fortune s'élève! Il n'a aucune récom-

pense personnelle à solliciter et à attendre de la révolution impériale, lui qui n'a servi en rien aux mesures et aux coups d'État qui l'ont préparée.... Et cependant sa fortune s'élève encore! Étranger aux événements politiques de 1814 et de 1815, on ne le voit pas, courtisan du triomphe, lui qui avait été le courtisan de l'exil, rechercher des faveurs et des emplois!..... Et cependant sa fortune s'élève toujours! et il parvient au faite des dignités et de la puissance, qui n'ont jamais été le but de ses efforts, et qui ont toujours été la récompense de ses vertus.

Ah! Messieurs, n'ai-je pas raison de le répéter : on a vraiment plaisir à contempler une si belle vie! une vie si constamment fidèle à l'honneur et à la vraie gloire de la France!

La destinée de la patrie devait se ressentir de la nouvelle élévation de M. le duc de Bellune. Lui qui jusque-là, avec éclat, mais sans action directe dans le Gouvernement, avait contribué à la grandeur de son pays, il semble avoir été appelé dans les conseils de l'État au moment où la France va avoir besoin de montrer à elle-même et à l'Europe ce qu'elle est, ce qu'elle veut et doit être, la place que, sous le sceptre des Bourbons, elle doit occuper dans la civilisation; il semble, dis-je, que M. le duc de Bellune a été réservé pour imprimer le sceau de son caractère honnête et élevé à un grand acte national qui portait les signes exclusifs d'une haute et loyale politique.

Vous pressentez tous, Messieurs, que je veux parler de l'expédition d'Espagne, à laquelle plu-

sieurs d'entre vous ont pris une glorieuse participation.

Longtemps attaqué par l'esprit de parti, il n'est personne qui n'apprécie aujourd'hui la pensée politique qui fit entreprendre une guerre annoncée à la France par ces belles paroles de Louis XVIII à l'ouverture de la session de 1823 :

« Cent mille Français, commandés par un prince
« de ma famille, par celui que mon cœur se plaît
« à nommer mon fils, sont prêts à marcher, en in-
« voquant le Dieu de saint Louis, pour conserver
« le trône à un petit-fils de Henri IV, préserver
« ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier
« avec l'Europe. »

La place que cette expédition occupe dans la vie de M. le duc de Bellune est trop honorable pour que je ne sois pas obligé de l'envisager un moment sous son point de vue historique.

Quel spectacle avait offert notre pays depuis trente ans ? Il faut bien le dire, à compter de 1791, sauf le moment où de patriotiques efforts avaient eu lieu pour repousser les coalitions étrangères, en quelques mains que, durant cette longue période, se soient trouvées les rênes de l'État, nos discours, nos actes, nos lois, nos victoires même, ou pour mieux dire le résultat de nos victoires, avaient tous été empreints de ce principe, de cet esprit de la force matérielle, impérieux, fatal, qui fait état et gloire de dédaigner la justice et le droit, lorsque ceux-ci font obstacle à ses intérêts égoïstes, à ses volontés, à ses caprices.

Soit avec la hache, soit avec la plume, soit avec

l'épée, on avait brisé tous les édifices fondamentaux de la véritable civilisation; les droits des peuples, que l'on appelait à la révolte; les droits des rois, dont on jetait la tête au bourreau, les trônes au premier venu. Bien plus! on avait dénaturé toutes les saintes idées d'hierarchie, de famille, de protection réciproque, qui sont la base de toute sociabilité, et qu'il avait fallu tant de soins et tant de siècles pour faire pénétrer dans les mœurs et dans les habitudes des peuples. L'idée de l'hérédité, par le renversement des dynasties royales, dont jusque-là l'ordre successif était comme la garantie de toutes les successions domestiques; l'idée de possession légitime, par la confiscation des propriétés et la proscription des propriétaires; et enfin l'idée même de la guerre, qui aux yeux des peuples n'était plus celle de la force régulière venant au secours du bon droit et de la justice; celle que dans ce cas l'esprit religieux, national, civilisateur autorise et sanctifie; mais bien celle de l'orgueil puissant, de l'agression injuste, de l'ambition personnelle, de la conquête à tout prix, que rien ne justifie, pas même la gloire; que tout condamne au contraire, parce que, au mépris de la nationalité, du repos et du sang des peuples, elle éloigne tous les avantages de la civilisation; et plus encore, parce qu'elle égare en eux les notions divines du juste et de l'injuste.

Pourquoi la France et l'Europe, fatiguées de vingt ans de guerres et d'agitations, accueillirent-elles comme un bienfait le retour des Bourbons sur le trône national de leurs ancêtres? Parce que la con-

science universelle, qui, malgré tout, vit toujours au fond des cœurs, avait compris que le principe de la royauté légitime mettait un terme au principe opposé et aux dangers de ses conséquences (1). Mais ce sentiment public, cette raison et ce bienfait du principe de la Restauration, il fallait le réaliser à l'extérieur comme à l'intérieur; il fallait, si je puis le dire, réhabiliter la guerre aux yeux des nations; il fallait montrer à tous les esprits, comme à tous les intérêts, que la force, quand elle est légitime dans sa source et dans ses moyens, loin de servir à enchaîner les peuples, à les priver de leurs droits, de leur nationalité, pouvait contribuer à leur procurer ces premiers biens, à les soustraire à l'anarchie; qu'au lieu d'avoir pour objet d'humilier ou de détrôner les rois, elle devait aider à les rétablir dans cette légale indépendance de pouvoir, plus nécessaire, plus favorable encore aux peuples qu'à eux-mêmes; il fallait montrer enfin que, venant au secours de toutes les idées morales, appuyant l'autorité, l'hérédité, la propriété à tous les degrés de la hiérarchie sociale, la guerre ou le droit de la force, ainsi entendu et appliqué, était le seul exercice que la France voulût faire désormais de sa puissance intellectuelle et militaire.

(1) Le changement qui vient de s'opérer est une heureuse combinaison des deux révolutions anglaises de 1660 et de 1688 : il a l'avantage de toutes deux, il n'a les inconvénients d'aucune; il rend le sceptre aux mains de la *famille incontestée*, il consacre la représentation nationale. Tous les partis doivent être également satisfaits! (Benjamin CONSTANT.)

Toutes ces circonstances de sociabilité, tous ces intérêts de bien-être général, tous ces résultats de fraternité européenne se trouvaient réunis dans la situation de l'Espagne et de la France en 1823 ; il était donc heureux pour notre pays de se charger de cette œuvre sociale, et, afin de l'accomplir dignement, d'avoir comme représentant de son génie, de sa sagesse, de son courage, de sa loyauté, à côté de l'illustre auteur du congrès de Vérone (1) et de l'homme d'État célèbre qui présidait à nos finances (2), M. le duc de Bellune, pour en sentir les nobles causes et en obtenir les immenses avantages.

La France avait encore pour elle-même d'autres et non moins puissants motifs de se livrer à cette importante entreprise.

En effet, Messieurs, et vous devez vous en souvenir, il s'agissait de plus d'étouffer, dans notre voisinage, cet esprit révolutionnaire qui pouvait de nouveau menacer et compromettre nos futures destinées ; il fallait ainsi prouver à l'Europe, qu'en France, peu de temps était nécessaire pour remettre sur pied une armée nombreuse, disciplinée, fidèle. Il fallait encore conserver sous notre patronage exclusif un pays qui ne nous inspirât jamais l'appréhension d'aucune hostilité, nous permit de porter librement, au besoin, toutes nos forces vers les frontières du Nord pour les reculer ou les secourir ; un pays dont les marchés

(1) M. de Châteaubriand.

(2) M. de Villèle.

et le commerce étaient religieusement unis au nôtre, un pays enfin dont l'armée, la marine et les ports nous offriraient, en cas de collision avec notre commune et éternelle rivale, un appui, des secours, des sympathies, que la générosité et la valeur espagnole pouvaient rendre d'un si grand prix.

Vous savez, Messieurs, avec quel succès tous ces résultats furent obtenus; mais ce que quelques-uns d'entre vous ignorent peut-être ou ont oublié, c'est l'hommage public rendu à la France et arraché par la puissance de la vérité à l'homme de génie qui (dans l'intérêt bien entendu de son pays dont il dirigeait les destinées) s'était le plus ouvertement déclaré contre l'intervention de la France dans les affaires d'Espagne :

« Nous devons cependant convenir (disait « M. Canning au mois de mars 1824) que si l'Es-
« pagne a été exempte de tous les maux qu'en-
« traînent les changements, c'est bien en raison
« de l'intervention de la France et de l'occupation
« de son armée (1). »

Cet éloge d'un tel adversaire terminera une digression que, j'espère, vous voudrez bien excuser en faveur de l'intérêt du sujet qui l'a amenée.

La part glorieuse qui revient à M. le duc de Bellune dans le triomphe d'une expédition dont les avantages politiques, militaires et sociaux

(1) Voir le recueil des discours prononcés dans le Parlement d'Angleterre par Georges Canning, tome. II, page 283.

étaient si heureux pour la France, ne suffisait pas à son zèle; sa sollicitude devait encore se manifester dans toutes les parties du service confié à son expérience et son désintéressement (1). Rien n'échappait à son attention journalière et éclairée. Aucune demande, aucune proposition ne sortait de son cabinet, sans porter la marque, tracée de sa main, du soin qu'il avait mis à l'examiner. Enfin, Messieurs, il fut l'auteur de l'ordonnance du 8 mai et de celle du 14 septembre 1822, considérées aujourd'hui comme la base de toutes les améliorations dont la formation et l'administration de l'armée sont susceptibles; puisqu'il y a peu d'années encore un de vos collègues, M. le général Bernard, disait lui-même dans cette enceinte, en parlant de cette ordonnance :

« A partir de cette époque, la comptabilité pu-
« blique a constamment suivi une marche progres-
« sive, et les perfectionnements successifs qu'elle
« a reçus sont devenus tout à la fois si nombreux
« et si importants, qu'il a été reconnu indispen-
« sable de les résumer en les coordonnant avec
« les dispositions non abrogées de l'ordonnance
« de 1822. »

Si, dans le début de la campagne d'Espagne, des désordres inexplicables et encore inexplicables viennent à naître loin des yeux et de la prévoyante sollicitude de M. le duc de Bellune, si des ma-

(1) En entrant au Ministère de la guerre, M. le Maréchal renonça au traitement de 40,000 francs, qu'il pouvait continuer de recevoir comme major-général de la garde royale.

noeuvres dont il ne peut même soupçonner l'existence viennent à lui être dénoncées, ces déprédations que l'esprit de parti dénature, exagère, crée peut-être, avec quelle rapidité, avec quel zèle il court lui-même en chercher la cause et y porter le remède ! Aussi toutes ces circonstances fâcheuses, imaginaires ou réelles, servent à rehausser la juste réputation d'intégrité que le Maréchal avait méritée toute sa vie ; et l'opinion publique, plus souvent équitable qu'on ne le dit, au lieu d'accueillir des rumeurs qui pouvaient inculper une si pure renommée, venge le Ministre, par les hommages dont elle continue à entourer le duc de Bellune, d'un chagrin qu'il ne pouvait ressentir longtemps, parce que la cause ne pouvait pas même l'atteindre.

Par des motifs que l'histoire seule fera connaître un jour, il ne fut pas donné au Maréchal de conduire jusqu'à sa fin la campagne de 1823 ; mais il en avait trop bien combiné et préparé les succès pour ne pas en partager la gloire.

Il ne laissa apercevoir que de nobles regrets, et la prescience effrayée de l'avenir (1), en apprenant que le roi Louis XVIII lui retirait le portefeuille de la guerre, et lui offrait une importante ambassade par une lettre que, pour la mémoire du Prince et du sujet, je crois devoir entièrement rapporter. Voici cette lettre :

(1) Voir dans *l'Histoire du congrès de Vérone* la lettre que M. le duc de Bellune répondit à M. le vicomte de Châteaubriand, alors Ministre des affaires étrangères.

« Mon cousin , la connaissance que j'ai de
 « votre mérite, de votre zèle pour la gloire et
 « l'honneur de ma couronne et de votre attache-
 « ment à ma personne , m'a porté à vous nommer
 « mon ambassadeur à Vienne. Le bien de l'État
 « exige aujourd'hui que vous alliez, sans plus de
 « délai, occuper la haute place que j'ai à cœur
 « de confier à votre fidélité. En vous faisant part
 « moi-même de ma volonté , j'ai entendu vous
 « donner une marque particulière de mon estime
 « et du prix que j'attache à vos services, etc., etc.

« LOUIS.

« En notre château des Tuileries, ce 30 novembre 1823. »

Malgré la manière si flatteuse dont cette mission lui était offerte, M. le duc de Bellune ne crut pas devoir l'accepter; il se rendit aussitôt, loin des bruits du monde, dans son château de Menars, d'où il ne sortit plus que pour remplir régulièrement auprès de la famille royale, et de la garde, des devoirs dont il ne voulait jamais se séparer. C'est là que la Révolution de juillet le surprit.

Après les événements de 1830, il prêta à l'autorité suprême qu'une partie de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés avait jugée propre à rétablir la tranquillité publique le serment de soumission que, d'ailleurs, il voyait prêter à la plupart de ses anciens compagnons d'armes.

A cet acte s'arrêta sa participation à la vie publique.

Le respect, l'amour de ses enfants, de son gendre qu'il aimait de prédilection (1), de ses amis, de ses serviteurs, n'ont cessé de l'entourer, et l'aidaient à supporter les souffrances et les douleurs qui l'ont conduit au tombeau. Cette mort qu'il avait si souvent bravée sur les champs de bataille, il la vit approcher, certaine cette fois, et la contempla, au milieu des larmes et du deuil général, avec la même présence d'esprit, avec la même fermeté d'âme qu'il l'avait affrontée autrefois, en s'efforçant de sourire à ses anciens et nombreux amis qui ne le quittaient plus, et parmi lesquels, malgré l'embarras du choix, il sut désigner pour l'exécuteur (2) de ses dernières volontés celui qui pouvait le mieux répondre peut-être à toutes les qualités, à toutes les vertus dont il laissait lui-même tant de témoignages.

M. le duc de Bellune s'était préparé à ce suprême moment comme on devait l'attendre d'un homme tel que lui. Il reçut toutes les consolations et tous les biens que la religion réserve à ceux qui savent quel en est le prix, avec cette quiétude, cette douceur, cette pieuse dignité, si touchantes pour ceux qui en furent témoins, et que je puis doublement affirmer, puisqu'il les a reçus d'une main digne à tous les titres de les lui offrir (3).

Vous pardonnerez, Messieurs, cette louange

(1) M. le vicomte d'Ousembray.

(2) M. le marquis de Clermont-Tonnerre.

(3) M. l'abbé de Dreux-Brézé.

bien rapide au sentiment fraternel qui me l'arrache en ce moment.

Enfin, Messieurs, puis-je mieux terminer ce discours, dont peut-être on me reprochera la longueur, qu'en rappelant la lettre que M. le duc de Bellune, après sa disgrâce du ministère de la guerre, répondit au plus illustre des collègues (1) dont on venait de le séparer. Voici le dernier passage de cette réponse, qui résume et peint mieux que tout ce que je pourrais dire, l'esprit et le caractère du Maréchal Victor.

« Monsieur le vicomte, je viens de vous dire ma
 « pensée sur l'événement inattendu qui me con-
 « cerne. N'y voyez, je vous prie, ni amertume, ni
 « mécontentement; ils ne sont pas dans mon cœur.
 « Il n'est pas plus étonné d'un revers qu'il ne pou-
 « vait l'être d'un succès. Je vois les hommes et les
 « choses avec calme. Je les juge sans passion, et le
 « coup qu'ils viennent de me porter ne m'ébranle
 « pas malgré sa violence. Je ne désire maintenant
 « qu'une chose, c'est que le Conseil du Roi, en me
 « conservant sa bienveillance, n'attache pas à ma
 « position plus d'importance qu'elle n'en mérite.
 « Le monde, selon l'usage, s'occupe de moi au-
 « jourd'hui, il n'y pensera plus demain. »

Eh bien! Messieurs, est-il assez grand, assez modeste, le dernier trait de ce caractère dont la vie des hommes illustres n'offre aucun modèle, ni plus élevé, ni plus complet..... Mais cependant, lorsque tout à l'heure je louais la prévision tou-

(1) M. le vicomte de Châteaubriand.

jours exacte de M. le duc de Bellune, je ne songeais pas qu'il allait lui-même démentir mon éloge. *Le monde, a-t-il dit, s'occupe de moi aujourd'hui, il n'y pensera plus demain.....* Cette fois, le duc de Bellune s'est trompé!.... Noble erreur, que lui seul peut-être était capable de commettre sincèrement! car n'est-il pas vrai, Messieurs, que l'oubli de M. le duc de Bellune est impossible, puisque sa gloire est si purement et si constamment attachée à celle de la France!....

M. LALOUX

Messieurs

La France, la loi, la Chambre des Pairs ont fait nager une perche d'or et prématurée le 13 février 1840, Nicolas-Joseph Maison, Mar-
tchal de France, Pair de France, ancien Ministre des affaires étrangères et de la guerre, ancien ambassadeur près des Cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg, nous a été enlevé inopinément après quelques jours de maladie. Né à Epinay-sur-Seine, le 13 décembre 1771, il entra à peine dans sa soixante-huitième année. C'est l'époque de la retraite pour les simples officiers généraux; ainsi la veut une loi trop rigoureuse peut-être; c'est l'âge de repos pour les hommes ordinaires; ce n'est point le terme naturel d'une carrière con- sacrée au commandement des armées, aux travaux de la haute administration, à la direction supérieure